

Ajournement

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

● (2200)

M. l'Orateur adjoint: L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement. Il s'agit de décider si la Chambre s'ajourne.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES POSTES—LES MESURES D'ACCÉLÉRATION DU COURRIER—DEMANDE DE PROGRAMMES EFFICACES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai quelque chose à signaler ce soir au ministre des Postes (M. Ouellet). Je regrette qu'il ne soit pas parmi nous. Il est depuis quelques semaines aussi fuyant et aussi imprévisible que le courrier au Canada. J'attends depuis longtemps l'occasion d'entendre des réponses bien précises aux questions que je vais poser ce soir.

Il paraît que le ministre des Postes se préoccupe du financement des Jeux olympiques, et on a commenté la chose durant d'autres débats ailleurs. Je pense qu'il ferait mieux de voir à l'administration du ministère des Postes, ministère qui perd sans cesse du terrain du point de vue de l'efficacité.

Au cours de la période des questions cet après-midi, nous avons eu un autre exemple de l'incapacité du ministre des Postes à remédier aux problèmes urgents des Postes du Canada. J'ai demandé à l'honorable représentant s'il était au courant de la directive selon laquelle on ne recourait plus désormais au service de recherche d'adresses. Cette directive en date du 25 juin, émise du bureau de Calgary, dit notamment:

Dans le cas du courrier (local ou extérieur) sur lequel le facteur ou la section de distribution aura apposé la mention «déménagé», on ne recourra pas au service de recherche d'adresses mais on devra l'estampiller et le renvoyer à l'expéditeur...

A ce sujet, le Syndicat des postiers du Canada a signalé que c'est là une façon négative d'aborder le problème. Il a déclaré:

Plutôt que d'augmenter le nombre d'heures-hommes nécessaires pour écouler cet arriéré de courrier en affectant à titre temporaire du personnel supplémentaire au service de recherche d'adresses, ou en proposant au personnel actuel de faire des heures supplémentaires, ils ont décidé, dans leur sagesse, de priver le public d'un service auquel il est en droit de s'attendre dans le cadre d'une service global pour lequel les gens paient en achetant un timbre, en particulier pour le courrier de la première classe.

J'aimerais également parler au député de l'affaire de M. De Marois qui avait essayé pendant deux mois de faire expédier une carte d'anniversaire. Il a fait appel auprès de la direction des services des usagers des Postes où on lui répondit que l'adresse devrait comporter le nom «Mississauga» ainsi que le code postal de l'adresse du destinataire,

[M. l'Orateur adjoint.]

un révérend O'Reilly. M. De Marois suivit ces instructions mais sans succès.

Puis M. De Marois écrivit à son député, l'honorable Robert Stanbury, qui en parla au ministre des Postes. Ce dernier signala à M. De Marois qu'il avait porté la question à l'attention des responsables et ainsi de suite.

Il y a également l'exemple connu de Harry Bruce, qui a fait l'objet d'un article dans le *Globe and Mail* du 19 avril. Il était censé commenter, dans le cadre de l'émission «Capital Report» de Radio-Canada, des éditoriaux venant de diverses régions du pays, mais ces éditoriaux ne lui parvinrent que bien après la date de son émission à Radio-Canada. Je pense que la faute en revient tant à Radio-Canada qu'au ministère des Postes.

C'est une question que j'avais posée le 26 juin qui me pousse à me plaindre. Le ministre du Revenu national (M. Stanbury) avait répondu à ma question, car le ministre des Postes était absent ce jour-là. Dans l'intérêt de la planification et de l'orientation à long terme, le ministre des Postes a annoncé que de nouvelles boîtes seraient installées. Voilà une autre trouvaille destinée à résoudre nos problèmes postaux grandissants. Il n'y a pas moins de quatre boîtes entre lesquelles les bons citoyens du Canada doivent choisir afin qu'on leur donne une poste garantie. Le ministère des Postes a fait beaucoup de publicité au nouveau service au moyen d'un de ces documents compliqués qu'il distribue de temps en temps. Il est intéressant de noter que rien n'est prévu pour le courrier expédié à l'étranger. A cet égard, je pense que nous sommes devenus des insulaires. Une caricature de Norris publiée dans le *Citizen* du 10 juillet montre des Canadiens déroutés, groupés autour d'une boîte. Voici la légende:

Cela s'appelle «la Poste garantie»—à moins qu'un des employés ne se méprenne, ne se fâche, ne soit de mauvaise humeur, ne se mette en colère, en rage...

Voilà le hic! Le moral des employés des postes est bas et le service ne s'améliorera pas tant que le ministre des Postes et ses agents ne s'attaqueront pas à ces problèmes. J'ai dû décrire la situation très rapidement parce que nous manquons de temps au cours de cette période ce soir. Il n'est rien de plus important qu'un service postal efficace, rapide et fiable. C'est plus important que les conférences rituelles qu'organise actuellement le gouvernement dans l'Ouest du Canada.

J'aimerais que le ministre des Postes, même s'il n'a pas daigné être parmi nous ce soir, reconnaisse qu'il ne doit pas surtout résoudre les problèmes insolubles du financement des Jeux olympiques. Il doit garantir au public canadien, qui s'exaspère de plus en plus, que les Postes rempliront les obligations dont elles se sont acquittées pendant des années jusqu'à ces derniers temps, et qui est de donner un service de courrier efficace, un service garanti, afin que les Canadiens puissent régulièrement rester en contact les uns avec les autres et être assurés d'un service fiable.

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, je ne relèverai pas les accusations fantaisistes du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), car le gouvernement n'a pas de temps à perdre.